



Wallonie

Commune LES BONS VILLERS

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Madame Lucie SOMERS**. Le terrain concerné est situé à Rue du Berger 5 à 6210 Rèves et cadastré Division 2 section A n°162 L 2, 159 A.

Le projet consiste en **l'installation d'une annexe mobile à l'arrière de l'habitation, la démolition d'un ancien atelier et l'installation d'une palissade** et présente les caractéristiques suivantes : la démolition d'un ancien atelier en ruine situé à l'arrière de l'habitation, le long de la limite de propriété ; l'installation d'une installation mobile de type 'caravane résidentielle' à l'arrière de l'habitation, d'une emprise au sol de $\pm 32\text{m}^2$, destinée à être utilisée comme annexe à l'habitation principale et occupée par les parents de la propriétaire ; l'installation d'une palissade en béton/bois le long de la limite droite de propriété, sur une longueur de $\pm 20\text{m}$ et d'une hauteur de $\pm 2\text{m}$;

Demande soumise à des mesures particulières de publicité en application de l'article D.VIII.13 Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à l'Administration communale – Service Urbanisme – Place de Frasnes 9 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies, les jours ouvrables de 8h30 à 11h45.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bastien BIRON, joignable au 071/858.110 ou urbanisme@lesbonsvillers.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale – Service Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/01/2024 au 24/01/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire adressé à l'adresse suivante : Place de Frasnes 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lesbonsvillers.be